

FORMULAIRE DE DÉCLARATION DE SINISTRE AUPRÈS DE LA MAIRIE POUR RECONNAISSANCE DE L'INONDATION DE JANVIER 2018 EN CATASTROPHE NATURELLE

Suite à l'épisode de crue de ces derniers jours, la Ville demande la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès de la Préfecture et invite tous les habitants concernés par les inondations à se faire connaître auprès d'elle afin de constituer le dossier. **ATTENTION, ce document n'est pas une déclaration à votre assureur que vous devez obligatoirement effectuer vous même.**

Pour étayer sa demande, la Ville doit recenser tous les habitants ayant subi des dommages à l'occasion des intempéries.

Nous vous invitons à remplir ce formulaire et à nous le renvoyer au plus vite au contact suivant

- Par Mail : catnat@joinvillepont.fr

- Par courrier : Mairie de Joinville-le-Pont - Gestion catastrophe naturelle
23 rue de Paris - 94340 Joinville-le-Pont

NOM ET PRÉNOM DU SINISTRÉ : _____

ADRESSE : _____

DESCRIPTIF DU SINISTRE ET DES DOMMAGES : _____

N'oubliez pas de joindre des photos



En application des dispositions de la loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978, je vous informe que la Commune de Joinville-le-Pont est responsable du traitement des données que vous avez ou allez communiquer dans le cadre de l'instruction de ce dossier. Les données collectées permettront de nourrir le dossier de demande de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle ; elle n'ont aucune finalité commerciale. Elles seront conservées par la Commune pour améliorer la connaissance du phénomène, sauf refus de votre part. Vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant et d'un droit de rectification en contactant le service Assurances de la Commune.

 www.ville-joinville-le-pont.fr
 catnat@joinvillepont.fr
 [actu_joinville](https://twitter.com/actu_joinville)